

# Réagissons, vite et fort !

**Le guichet national est en place depuis le 1<sup>er</sup> octobre, permettant selon la Poste une meilleure lisibilité de l'offre... Le choix des guichets locaux a été confié à l'association Touloisirs en charge du guichet national et cela contre la volonté des organisations syndicales majoritaires à La Poste (CGT et SUD). Cela aura des conséquences directes sur le personnel des associations locales : des préavis de licenciement sont déjà lancés.**

## Réorganisation et suppressions d'emplois

En créant un Guichet national, la direction de La Poste, avec le soutien des fédérations CFDT et FO qui occupent les vices présidences du Conseil d'Orientation et de Gestion des Activités Sociales - COGAS), oblige les associations à faire le "sale boulot" : fermeture des structures, licenciements des personnels salariés. Car la fusion entre les 3 associations "historiques" en charge des vacances et loisirs, en une seule association Touloisirs, se fera avec pertes et fracas. Réduction des guichets locaux, disparition des associations à plus ou moins court terme (COS, FOS et CEAS... et cela, même si un moratoire de deux ans a été demandé pour "préparer le terrain"). Evidemment, les salarié-e-s de des associations locales vont en payer le prix, car ce sont des licenciements qui se profilent, et les personnels de La Poste vont perdre la proximité apportée par ces associations locales...

### Un peu d'histoire

L'association "Touloisirs" est née de la fusion / absorption de trois associations PTT historiques : AZUREVA voyages, comités des loisirs et Tourisme et Culture. Cette manœuvre a été imposée par La Poste pour forcer à la création du guichet unique loisirs / vacances.

En métropole, on dénombre encore 120 associations locales proposant de la billetterie et des séjours ou locations pour les vacances. Ces associations emploient 34 agents mis à disposition et 87 salarié-e-s (dont en 76 CDI).

.../

Cerise sur le mauvais gâteau, le choix des "guichets locaux", retenus par Touloisirs (qui se récupère donc le "sale paquet cadeau"), détermine également les subventions. Car les associations qui ne feront pas partie de la liste des "promues" verront une baisse progressive de leur subvention. En effet, elles peuvent continuer à proposer leur offre locale mais La Poste prévoit de diminuer de 50 % au moins la subvention qu'elle leur allouait en 2009 ! Comment peut-on alors imaginer que les COS, les FOS ou autres puissent continuer à œuvrer sans subventions, sinon à mettre la clé sous la porte ou à commencer à licencier une partie de leurs personnels pour alléger leur coût de structure ?

Pour SUD, ce tissu associatif doit pourtant perdurer : il permet notamment une proximité que les personnels de La Poste plébiscitent. Cela reste le cas pour les départements d'Outre-mer, qui sont pour l'instant, écartés du projet.

# Refuser et agir !

■ Nous ne pouvons ni accepter, ni cautionner l'attitude de certains Conseils d'administration de COS qui au lieu de se battre et de défendre leurs personnels, préfèrent sauver l'activité en licenciant le personnel, alors que les caisses ne sont pas encore vides.

■ Comment accepter que des COS cèdent une grosse partie de leurs actifs (non récupérables) à AZUREVA, association qui aujourd'hui ne rend plus les services nécessaires aux postiers et postières en matière de vacances à des coûts abordables ?

■ Comme chaque année, le budget social voté en COGAS ne sera pas intégralement dépensé. Un quart seulement de la subvention accordée au guichet national a été utilisée fin octobre, ce qui signifie que de l'argent, il y en a !!!

Dans cette mise en place orchestrée par La Poste, et validée par certaines organisations syndicales, les salarié-e-s vont trinquer. Pour SUD PTT, La Poste a la responsabilité du personnel de ses associations prestataires, elle doit donc participer au reclassement de ces personnels le cas échéant, comme elle l'a fait par le passé dans la restauration ou les centres aérés. Malgré nos revendications, La Poste a émis une fin de non recevoir sur le reclassement des personnels, c'est donc bien de licenciement qu'il va s'agir. Conformément aux règles économiques, les guichets locaux doivent reprendre l'ensemble du personnel des associations, lesquelles répondent d'ailleurs déjà à cette offre de proximité. Il faut donc peser pour augmenter le maillage territorial et ainsi, préserver les emplois.

SUD ne laissera pas détruire comme cela un pan entier du social. Mais nous ne pourrons agir qu'avec vous. Alors n'hésitez pas, prenez contact avec nos équipes militantes et mettons à profit ces deux années pour inverser la tendance.

Pour SUD PTT, si le guichet unique national représente un plus en matière de pouvoir de négociation et permettra d'obtenir des tarifs attractifs pour la culture, les loisirs et les vacances des postier-e-s, ses conséquences sur les salarié-e-s et les pressions financières qui l'accompagne sont inacceptables.

**Nous réaffirmons que ce guichet ne peut se concevoir sans un maillage local permettant de compléter ses prestations par une offre pertinente et de proximité. Ce maillage doit donc être déterminé en toute transparence et indépendance. Il doit permettre de préserver les emplois existants.**

/... Les conseils d'administrations de ces associations historiques sont souvent composés des représentant-es des organisations syndicales qui les ont créées (FO en majorité). Si les statuts bloquants de certaines n'ont pas permis l'arrivée d'autres syndicats par la suite dans les conseils d'administration, dans d'autres les postier-es sont plus largement représentés.

Après la mise en place des CE à France télécom qui ont choisi ou non de maintenir des conventions avec quelques associations, la fusion imposée par La Poste s'accompagne d'un plan de "rationalisation" au travers du cahier des charges imposé à Toulousiens : la nouvelle association ne sera donc pas en mesure de reprendre l'ensemble du personnel des associations locales.

Or, ces associations ont parfois un patrimoine conséquent et des fonds propres qui leur permettront peut être de survivre sans les subventions du COGAS un certain temps. Mais elles sont condamnées à terme, par la concurrence faussée que leur fera le guichet unique loisirs, à travers les guichets locaux et dans un contexte où La Poste a réussi à se dédouaner de toute responsabilité vis-à-vis d'elles.

*Toutes les coordonnées de nos syndicats locaux sont sur le site :*

<http://www.sudptt.org>

**MILITEZ, AVEC NOUS, POUR SAUVER VOS EMPLOIS !!**